



PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Comité de Pilotage

Diagnostic Culturel du Pays Plateau de Caux Maritime

Jeudi 9 Décembre 2010 - Mairie de Doudeville

Le Comité de Pilotage Culturel est composé de représentants de la Région Haute - Normandie, du Département de Seine-Maritime, du Président du Pays Plateau de Caux Maritime et des dix membres de la Commission Culture.

Le Comité de Pilotage Culturel est chargé d'acter les différentes étapes d'élaboration du diagnostic et de préparer le contenu du schéma culturel et du programme opérationnel annuel.

Présents

- M. Arnaud COIGNET, Chef Service Culture - Région de Haute-Normandie
- Mme Sonia LEFEBURE, Chargée des festivals et du suivi du Pays à la Région de Haute-Normandie
- Mme Virginie MARIN, Département de Seine-Maritime
- M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, Président du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime, Président de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin, Maire d'Anvéville
- Mme Dominique CHAUVEL, Vice-Présidente à la Culture au Département de Seine-Maritime, Maire de Sotteville sur Mer, Déléguée au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- Mme Marie NOUVIAN, Maire de Saint-Laurent-en-Caux, Déléguée au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Claude MOZZICONACCI, Maire de Saint-Marie-des-Champs, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Hubert ROUSSEL, Maire de Gonzeville, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Didier TERRIER, Maire d'Allouville - Bellefosse, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Guillaume MATHON, Directeur du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- Mlle Julie HENNART, Agent de Développement Culturel du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime

Excusés

- M. Jean-Marc DOS SANTOS, Directeur du Service Culture et Jeunesse du Département de Seine-Maritime
- Mme Catherine SCHELLES, Responsable du Service Culture du Département de Seine-Maritime
- Mme Françoise NAVARRO, Directrice de la Bibliothèque Départementale de Seine-Maritime
- M. Thierry HERTOUT, Directeur adjoint de la Bibliothèque Départementale de Seine-Maritime
- M. Jérôme LHEUREUX, Vice-Président en charge de la culture au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime, Président de la Communauté de Communes Entre Mer et Lin, Maire de La Gaillarde
- Mme Sylvie HOUZARD, Maire de Vittefleury, Déléguée au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Émile Canu, Maire d'Yvetot, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime

Absents

- M. Mario DEMAZIERES, Maire de Saint-Clair-sur-les-Monts, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime
- M. Paul MENARD, Maire de Anglesqueville la Bras Long, Délégué au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime

Le Président du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime, Jean-Nicolas ROUSSEAU, remercie les personnes présentes et propose, pour commencer la réunion, un tour de table afin que l'assemblée se présente.

Après cette introduction, le Président donne la parole à Mlle Julie HENNART pour présenter le diagnostic culturel. Il est fait remarquer que le but de cette réunion n'est pas de présenter l'ensemble du diagnostic mais pour faire le point sur le travail effectué.

Ainsi, Mlle Julie HENNART rappelle que le diagnostic culturel du territoire a fait l'objet d'un important travail de synthèse, de façon à aboutir à un document qui permet de mieux connaître l'offre existante en termes d'équipements de produits et d'acteurs, d'aider à la prise de décisions et de proposer un programme d'actions afin, dans la deuxième phase du Contrat de Pays 2011-2013, de développer le potentiel culturel du territoire. Les axes culturels de la Charte de territoire sont également évoqués : soutenir le dynamisme associatif et culturel et mettre en place un réseau des acteurs et des équipements.

Concernant le projet culturel, il est rappelé que celui-ci s'articule en trois phases : nous sommes actuellement à la fin de la première phase, celle de l'audit qui est l'objet du comité de pilotage d'aujourd'hui et qui fait suite au diagnostic, aux tables rondes et aux préconisations avancées. Ce diagnostic doit être ensuite décliné en schéma de développement culturel avec les lignes directrices, les actions par thématiques et un tableau opérationnel qui permettront de définir un programme d'actions concrètes, 3e phase de l'étude.

La réalisation de l'audit s'est déroulée sur une période de 13 mois :

- Juillet 2009 à juillet 2010 : pré-diagnostic, repérage terrain, entretiens pour donner lieu au diagnostic
- Juin et juillet 2010 : tables rondes pour réunir les acteurs par domaine, connaître les problèmes de chacun et faire émerger des idées.
- Juillet et août 2010 : préconisations

Par la suite, il est précisé que le diagnostic s'est appuyé sur une large concertation des élus et des acteurs culturels du territoire:

- Une trentaine de questionnaires ont été envoyés aux structures de lecture publique pour un taux de réponse de l'ordre de 53%.
- Près de 80 entretiens ont été effectués (communautés de commune, communes, services de la Région et du Département ; directeurs des pôles culturels importants ; associations)
- Contacts téléphoniques avec les associations
- Revue de presse culturelle dans la presse régionale pour l'année 2009 afin de connaître l'événementiel.
- Appuis sur des études déjà réalisées par les communes ou directeurs de structures.
- Sites Internet nationaux, régionaux et départementaux (consultation à des fins statistiques).
- 2 commissions culture ont eu lieu pour le suivi du diagnostic

Il est expliqué que certains problèmes sont apparus lors de l'élaboration du diagnostic (réticences de quelques personnes à donner les informations, peu de données précises sur la « consommation » des structures, données quantitatives mais non qualitatives, difficultés à connaître l'existant ...). Ces obstacles ont eu une incidence sur l'audit, notamment une perte de temps ou encore une difficulté à analyser les données et à les généraliser à l'ensemble du Pays. De ce fait, Mlle Julie HENNART souligne les limites du diagnostic : un diagnostic limité à l'offre et qui ne fait pas un état des lieux de la demande, des publics et non-publics mais également un diagnostic non exhaustif concernant les pratiques amateurs et individuelles.

Afin de valider et de partager le diagnostic avec la Région de Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Commission Culture, un bref rappel des atouts et faiblesses diagnostiqués dans l'étude est effectué. Suite à cette présentation, la discussion s'articule autour de différents thèmes.

- M. Guillaume Mathon, directeur du Pays Plateau de caux Maritime, insiste sur la démarche à effectuer dans le schéma culturel pour favoriser la mobilité intellectuelle et culturelle. Comment donner envie, décloisonner et abolir les préjugés concernant la culture ?
- Pour répondre à cette problématique, Mme Dominique CHAUVEL, vice-présidente à la Culture au Département de Seine-Maritime, maire de Sotteville sur Mer et déléguée au Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime, évoque la nécessité de travailler en amont avec les écoles, les collèges et les lycées afin de les sensibiliser et pour amener, grâce à ce travail de décentralisation, le public (enfants et parents) vers les structures culturelles.

- Mme Marie NOUVIAN, maire de Saint-Laurent-en-Caux, appuie cette idée en indiquant, que pour l'exposition 2010, un travail avec les scolaires avait été effectué, ce qui avait permis d'amener des parents à cette manifestation.
- M. Didier TERRIER, maire d'Allouville-Bellefosse, approuve cette idée mais souligne qu'il faut se donner les moyens (humains, financiers et matériels) pour la médiation et la communication afin de toucher un large public. Il note également que ces actions doivent s'appuyer sur les structures existantes ayant déjà un certain public (conservatoires, médiathèques...)
- Mme Dominique CHAUVEL évoque également l'importance de l'évènementiel et d'attirer sur le territoire d'autres arts et artistes pour les faire découvrir à la population mais également pour « provoquer » le public, susciter sa curiosité et créer des liens entre population et artistes.
- M. Didier TERRIER souhaite également que le Pays et le schéma soutiennent des associations du territoire afin d'appuyer et consolider le savoir faire du territoire.
- Sur la thématique des associations, M. Jean-Nicolas ROUSSEAU fait un point sur le festival du Cinéma Latin qui peine à trouver son public. Susciter l'envie, la curiosité et un travail vers les scolaires semblent les éléments sur lesquels s'appuyer pour développer cet évènement.

🚩 Suite à ces discussions autour du « donner envie » et de la médiation culturelle, le diagnostic est validé par l'ensemble des acteurs du comité de pilotage, à la date du 9 Décembre 2010.

La réunion se poursuit autour de la thématique « Enseignement artistique ». Mme Dominique CHAUVEL souligne les inégalités d'accès aux enseignements artistiques dans les écoles et conservatoires du Pays. En effet, le coût de l'enseignement est très élevé pour les élèves extérieurs à la commune / communauté de communes à laquelle l'école ou le conservatoire est rattaché. Au-delà de l'inégalité géographique, existe également une inégalité financière pour avoir accès à l'enseignement artistique. De ce fait, Mme Dominique CHAUVEL émet l'idée d'une pratique tarifaire égalitaire à l'échelle du Pays.

Pour M. Didier TERRIER, il est important de réfléchir ensemble et de mutualiser les coûts mais il ne faut pas oublier qu'un conservatoire a un coût de fonctionnement important (Conservatoire Intercommunal d'Yvetot : près de 800 000 € pour un total de 461 élèves) qui doit bien être assuré par quelqu'un. Le besoin de mutualisation et d'harmonisation tarifaire est un point important chez l'ensemble des élus mais il est noté que toutes les communautés de communes ne peuvent pas prendre la compétence culture pour favoriser l'accès égalitaire à tous ses habitants à cause du manque de moyens. M. Guillaume MATHON souligne cependant que des efforts sont faits par certaines collectivités, comme la création d'un chèque culture à l'échelle de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Fleur de Lin.

Outre l'inégalité tarifaire, un déséquilibre géographique est également constaté entraînant également une inégalité d'accès de l'ensemble de la population aux enseignements artistiques. Mme Dominique CHAUVEL propose alors de décentraliser les cours et de créer des antennes relais pour enseigner les arts dans les communes/communautés de communes dépourvues d'équipements.

Concernant la communication de l'existant, Mme Virginie MARIN du Département de Seine-Maritime précise que le site Internet du Conseil Général permet d'avoir accès aux coordonnées des structures figurant dans le Schéma départemental des enseignements artistiques.

M. Hubert ROUSSEL développe une autre thématique et idée avec l'échange, via un transport de bus, des ruraux et des urbains afin faire connaître le milieu culturel de chacun. Mme Dominique CHAUVEL indique que ce genre d'activités se fait déjà dans le cadre de centres de loisirs et qu'il aurait été intéressant d'étudier l'activité culturelle dans les centres de loisirs pour le diagnostic culturel.

Mlle Julie HENNART explique que toutes ces pistes sont explorées dans le schéma de développement culturel en fonction de stratégies précises.

Il est précisé au Comité de pilotage que ces axes de réflexion et le diagnostic culturel ont été présentés lors de 4 tables rondes en juin et juillet 2010 aux acteurs culturels du territoire qui ont réuni 65 personnes.

Les 3 stratégies ont été validées par les acteurs et se décomposent sur le court, moyen et long terme :

- Stratégie n°1 : la promotion de l'offre culturelle du territoire : mettre en place une stratégie d'information, de communication et consolider l'intervention culturelle du Pays (connaître et partager)
- Stratégie n°2 : la mise en place de projets de médiation et d'éducation artistique : véritable stratégie de développement culturel (sensibiliser, transmettre et donner envie)
- Stratégie n°3 : l'organisation publique de l'offre culturelle : un accompagnement de la structuration des stratégies culturelles et de leur mise en réseau (accueillir, diffuser, soutenir et partenariats)

Suite à cette présentation, dans le cadre de l'axe 1, M. Jean-Nicolas ROUSSEAU annonce que pour l'année 2011, le Pays assurera la promotion culturelle du territoire à travers un guide en direction de la population locale ; Ce guide devrait sortir à l'été 2011.

Concernant l'axe 2, Mme Dominique CHAUVEL explique qu'il est très important de trouver de nouveaux moyens de médiation et de sensibilisation. En effet, les gens ont tendance à se fermer, à s'enfermer chez eux à cause des nouveaux supports multimédias. Il est alors nécessaire de les faire sortir de chez eux en les provoquant et en suscitant la curiosité, en étant force d'imagination. Avec la diffusion de spectacles des arts de la rue grâce à l'atelier 231, Mme le maire de Sotteville les Rouen a réussi à donner envie de connaître et voir de nouvelles formes d'expression et ainsi de créer un lien avec les habitants.

Sur l'axe 3, M. Arnaud COIGNET, Chef service culture à la Région de Haute-Normandie, marque l'importance de la mise en réseau des structures du territoire mais recommande que celle-ci soit également tournée vers l'extérieur. M. Arnaud COIGNET souligne la qualité du travail effectué par Melle Julie HENNART et présente les grands objectifs des études et schémas de développement culturel. Ces schémas marquent en effet une volonté de s'inscrire dans un projet culturel qui mise sur l'ouverture afin d'éviter l'isolement des territoires et des populations. Les structures telles que l'atelier 231 et l'ODIA Normandie travaillent avec le Département et la Région mais ont également des missions régionales sur lesquelles le schéma doit s'appuyer. Ainsi, pour le développement culturel, le Pays doit se tourner et s'appuyer vers les institutions culturelles de la région, créer des échanges, des liens, élargir l'accès et la découverte à la culture.

M. Jean-Nicolas ROUSSEAU souligne que le Pays est déjà dans cette démarche d'ouverture en soutenant le festival du Cinéma Latin. Par ailleurs, le Président précise que lors des tables rondes de juin et juillet 2010, les associations se sont montrées peu favorables à une mise réseau et un travail en commun.

Après cette présentation, Melle Julie HENNART avise du plan du schéma de développement et met à disposition, à titre informatif, une ébauche du tableau opérationnel d'où seront tirées des fiches actions.

Pour clore cette réunion, M. Guillaume MATHON précise que le contrat de Melle Julie HENNART est renouvelé jusque juin 2011 afin de terminer le schéma de développement et que celui-ci trouvera un écho dans le Contrat de Pays pour la clause revoyure 2011-2013. M. Jean-Nicolas ROUSSEAU résume cette réunion en précisant que le schéma de développement culturel intégrera l'ouverture vers les structures extérieures au territoire et que le principal travail à effectuer est de « donner envie ». Il est précisé également qu'il y a un questionnement à se poser pour les compétences des communautés de communes et les limites financières que posent cette prise de compétences.

Pour finir, M. Arnaud COIGNET rappelle que le développement culturel a une incidence sur le lien social, sur l'identité culturelle et sur l'économie. Les temps forts constituent de ce fait l'un des principaux leviers de développement puisqu'ils permettent d'avoir une ouverture vers l'extérieur, de développer la fierté d'un territoire, de valoriser les savoir-faire et faire fonctionner l'économie locale. Cependant, parallèlement à ces temps forts, des actions de fonds doivent être menées.

En conclusion, le schéma doit être l'outil sur lequel s'appuyer et doit souligner les points stratégiques du développement culturel du territoire afin de structurer les aides et éviter le sous-poudrage. Ces choix stratégiques seront les facteurs du développement, du rayonnement du Pays ou encore de l'activité touristique et économique du territoire. Il est donc important de hiérarchiser les choix importants dans le diagnostic.